

Enseignement

REF : DEEENS2015008

Signataire : EVB/BQ/CM

Séance du Conseil Municipal du 09/07/2015

RAPPORTEUR : Laurence GRARE

OBJET : Tarifs des Centres de Loisirs du GSI Robert Doisneau / Maria Casarès pour l'année scolaire 2015/2016.

EXPOSE :

La ville d'Aubervilliers, en partenariat avec la ville de Saint-Denis, s'est engagée par convention dans la construction d'un groupe scolaire intercommunal comprenant un centre de loisirs maternels et un centre de loisirs élémentaires, dénommés Maria Casarès pour l'élémentaire et Robert Doisneau pour la maternelle.

En accord avec la ville de Saint-Denis, le groupe scolaire intercommunal étant situé sur le territoire de celle-ci, il est convenu que la ville de Saint-Denis assure le fonctionnement du groupe scolaire ainsi que celui des centres de loisirs.

Comme le stipule également la convention de fonctionnement du groupe scolaire intercommunal, chaque ville assure les inscriptions administratives aux activités périscolaires (restauration, étude, accueil de loisirs) ainsi que la facturation pour les familles domiciliées sur leur territoire. A ce titre, les familles bénéficient des tarifs en vigueur sur leur lieu de domiciliation.

Tarifs pour le Centre de Loisirs Maternels Robert Doisneau

Il est proposé d'adopter les mêmes tarifs de participations aux activités des centres de loisirs maternels d'Aubervilliers à compter du 31 août 2015, date de la rentrée scolaire, pour les garderies maternelles, les mercredis après-midi (1/2 journée), les vacances scolaires et les soirées.

Pour rappel :

<u>Tranche</u>	<u>Tranches quotient familial</u>	<u>Tarifs ½ journée CLM</u>	<u>Tarifs journée CLM</u>	<u>Tarifs activités soir CLM</u>
A	0 € à 105,00 €	0,33 €	0,66 €	0,24 €
B	105,01 € à 150,00 €	0,59 €	1,18 €	0,39 €
C	150,01 € à 200,00 €	0,96 €	1,92 €	0,65 €
D	200,01 € à 275,00 €	1,16 €	2,32 €	0,89 €
E	275,01 € à 350,00 €	1,36 €	2,72 €	1,00 €

F	350,01 € à 460,00 €	1,58 €	3,16 €	1,16 €
G	460,01 € à 610,00 €	1,79 €	3,58 €	1,28 €
H	610,01 € à 760,00 €	2,08 €	4,16 €	1,47 €
I	760,01 € à 920,00 €	2,19 €	4,38 €	1,58 €
J	920,01 € et plus	2,41 €	4,82 €	1,76 €
Gbis	Sans justificatifs de ressources	1,79 €	3,58 €	1,28 €
K	Extérieurs ou sans quotient	2,41 €	4,82 €	1,76 €

Le goûter sera facturé 0,69 €.

Les cas particuliers :

- La situation des familles se présentant sans justificatifs de revenus est classée d'office dans la tranche de quotient Gbis.
- Lorsque des enfants extérieurs à Aubervilliers sont occasionnellement accueillis au centre de loisirs maternels, le tarif maximum K leur est appliqué comme pour les familles ne venant pas faire calculer leur tarif

Tarifs pour le Centre de Loisirs Élémentaires Maria Casarès

Le fonctionnement du centre de loisirs élémentaires étant organisé par convention, entre la commune d'Aubervilliers et l'association Aubervacances-Loisirs, il est nécessaire d'harmoniser les tarifs du centre de loisirs Maria Casarès avec les tarifs pratiqués par l'association Aubervacances-Loisirs à Aubervilliers.

Afin de pouvoir assurer la facturation aux familles des prestations du centre de loisirs, il est proposé au conseil municipal d'adopter la grille des tarifs du centre de loisirs élémentaires Maria Casarès sur la base des tarifs pratiqués sur le territoire d'Aubervilliers.

Tranche	Tranches quotient familial	Tarifs ½ journée	Tarifs journée	Tarifs soir
A	0 € à 105,00 €	0,52 €	1,03 €	1,00 €
B	105,01 € à 150,00 €	0,67 €	1,34 €	1,03 €
C	150,01 € à 200,00 €	0,93 €	1,85 €	1,06 €
D	200,01 € à 275,00 €	1,13 €	2,27 €	1,09 €
E	275,01 € à 350,00 €	1,34 €	2,68 €	1,12 €
F	350,01 € à 460,00 €	1,55 €	3,09 €	1,15 €
G	460,01 € à 610,00 €	1,80 €	3,61 €	1,18 €
H	610,01 € à 760,00 €	2,01 €	4,02 €	1,21 €
I	760,01 € à 920,00 €	2,11 €	4,22 €	1,24 €
J	920,01 € et plus	2,27 €	4,53 €	1,27 €
Gbis	Sans justificatifs de ressources	1,80 €	3,61 €	1,18 €
K	Extérieurs ou sans quotient	2,27 €	4,53 €	1,27 €

Carte d'adhésion facturée 5,00 € annuelle

Il est demandé au Conseil d'adopter ces nouveaux tarifs, qui entreront en application à partir du 31 août 2015, date de la rentrée scolaire.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 09 JUILLET 2015

Présents :..... 30

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 09 juillet, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 01 juillet 2015, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Mme DERKAOUI Meriem, MM KARMAN Jean-Jacques, DAGUET Anthony, Mmes CHERET Magali, GRARE Laurence, MM BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mmes NEDELEC Soizig, MERCADER Y PUIG Maria, Adjoint au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, MM. TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, WOHLGROTH Antoine, Mmes MILLA Josiane, Thérèse MBONDO, M. Silvère ROZENBERG, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nouredine, Mmes FAGARD Alice, YONNET Evelyne, MM. HAFIDI Abderrahim, LOGRE Benoît, Mme VIGEANT Claire, MM BIDAL Damien, ZAIRI Rachid, VANNIER Jean-Yves Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Mme VALLY Sophie	Représentée par :	Mme GRARE Laurence
M. KAMALA Kilani	Représenté par :	M. ROZENBERG Silvère
Mme TLILI Leïla	Représentée par :	M. TLILI Mohamed Fathi
M. MONINO Jean-François	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
Mme MARINO Danielle	Représentée par :	M. KARMAN Jean-Jacques
M. CHIBAH Salah	Représenté par :	Mme LEMOINE Sandrine
M. RUER Marc	Représenté par :	M. WOHLGROTH Antoine
Mme REDOUANE Wassila	Représentée par :	M. CECCOTTI-RICCI Roland
Mme SIGNATE Rouguy	Représentée par :	M. BENKHELOUF Boualem
M. SANON Guillaume	Représenté par :	M. KARROUMI Sofienne
Mme RABAH Hana	Représentée par :	Mme KOUAME Akoua Marie
M. SALVATOR Jacques	Représenté par :	Mme YONNET Evelyne
M. AIT-BOUALI Omar	Représenté par :	M. LOGRE Benoit
M. RACHEDI Hakim	Représenté par :	M. HAFIDI Abderrahim
Mme LENZI Ling	Représentée par :	M. BIDAL Damien

Excusées : Mmes DUCATTEAU Sylvie, LENOURY Nadia

Absents : M. PLEE Eric, Mme ALVES Presilya.

Secrétaire de séance : Mme CHERET Magali

Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de l'Education et de l'Enfance

Enseignement

REF : DEEENS2015008

Signataire : EVB/BQ/CM

OBJET : Tarifs des Centres de Loisirs du GSI Robert Doisneau / Maria Casarès pour l'année scolaire 2015/2016.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la délibération n° 79 du 16 avril 2015 approuvant les nouveaux tarifs des restaurants scolaires, des goûters et des Centres de Loisirs Maternels pour l'année scolaire 2015-2016,

Vu la convention de fonctionnement entre la ville d'Aubervilliers et la ville de Saint-Denis ayant pour objet de définir les modalités de gestion scolaire et périscolaire du groupe scolaire intercommunal, dont l'école élémentaire Maria Casarès et l'école maternelle Robert Doisneau,

Considérant que la ville de Saint-Denis en accord avec la ville d'Aubervilliers assurera l'organisation des centres de loisirs maternels et élémentaires du groupe scolaire,

Considérant que les inscriptions administratives aux activités périscolaires (restauration, études, accueil de loisirs) se font auprès de chaque ville selon les modalités définies par chaque commune,

Considérant que la ville d'Aubervilliers et la ville de Saint-Denis sont respectivement chargées de la facturation aux familles domiciliées sur leur territoire ou bénéficiant d'une dérogation pour l'ensemble des prestations réalisées,

Considérant que les enfants domiciliés sur la ville d'Aubervilliers doivent bénéficier des mêmes tarifs de centre de loisirs,

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

DELIBERE :

ADOpte à compter du 31 août 2015, date de la rentrée scolaire, les tarifs des participations familiales aux activités de garderies maternelles, des soirées, des mercredis après-midi et vacances du centre de loisirs maternels Robert Doisneau et du centre de loisirs élémentaires Maria Casarès :

Pour le Centre de Loisirs Maternels Robert Doisneau :

Tranche	Tranches quotient familial	Tarifs $\frac{1}{2}$ journée CLM	Tarifs journée CLM	Tarifs activités soir CLM
A	0 € à 105,00 €	0,33 €	0,66 €	0,24 €
B	105,01 € à 150,00 €	0,59 €	1,18 €	0,39 €
C	150,01 € à 200,00 €	0,96 €	1,92 €	0,65 €
D	200,01 € à 275,00 €	1,16 €	2,32 €	0,89 €
E	275,01 € à 350,00 €	1,36 €	2,72 €	1,00 €
F	350,01 € à 460,00 €	1,58 €	3,16 €	1,16 €
G	460,01 € à 610,00 €	1,79 €	3,58 €	1,28 €
H	610,01 € à 760,00 €	2,08 €	4,16 €	1,47 €
I	760,01 € à 920,00 €	2,19 €	4,38 €	1,58 €
J	920,01 € et plus	2,41 €	4,82 €	1,76 €
Gbis	Sans justificatifs de ressources	1,79 €	3,58 €	1,28 €
K	Extérieurs ou sans quotient	2,41 €	4,82 €	1,76 €

Le goûter sera facturé 0,69 €.

Pour le Centre de Loisirs Elémentaires Maria Casarès :

Tranche	Tranches quotient familial	Tarifs $\frac{1}{2}$ journée	Tarifs journée	Tarifs soir
A	0 € à 105,00 €	0,52 €	1,03 €	1,00 €
B	105,01 € à 150,00 €	0,67 €	1,34 €	1,03 €
C	150,01 € à 200,00 €	0,93 €	1,85 €	1,06 €
D	200,01 € à 275,00 €	1,13 €	2,27 €	1,09 €
E	275,01 € à 350,00 €	1,34 €	2,68 €	1,12 €
F	350,01 € à 460,00 €	1,55 €	3,09 €	1,15 €
G	460,01 € à 610,00 €	1,80 €	3,61 €	1,18 €
H	610,01 € à 760,00 €	2,01 €	4,02 €	1,21 €
I	760,01 € à 920,00 €	2,11 €	4,22 €	1,24 €
J	920,01 € et plus	2,27 €	4,53 €	1,27 €
Gbis	Sans justificatifs de ressources	1,80 €	3,61 €	1,18 €
K	Extérieurs ou sans quotient	2,27 €	4,53 €	1,27 €

Carte d'adhésion facturée 5,00 € annuelle

Cas particuliers

- La situation des familles se présentant sans justificatifs de revenus est classée d'office dans la tranche de quotient Gbis.
- Lorsque des enfants extérieurs à Aubervilliers sont occasionnellement accueillis aux centres de loisirs, le tarif maximum K leur est appliqué comme pour les familles ne venant pas faire calculer leur tarif.

La recette sera imputée au budget communal : 309.7067.421

L'adjoint délégué

Anthony DAGUET

Reçu en préfecture le : 10/07/2015

Publié le : 10/07/2015

Certifié exécutoire le : 10/07/2015

L'adjoint délégué

Anthony DAGUET

